

# Règlement du challenge des 4 saisons

## **Article 1 :**

Le challenge des 4 saisons est mis en place par les organisateurs de la Foulée Vénissiane (en novembre), des Foulées San Priotes (en février), du Printemps d'Ozon Courir (en mars) et des 10 km de Corbas - Challenge Deck (en juin)

## **Article 2 :**

Le challenge se déroulera entre le 1er novembre et le 31 août de l'année suivante afin qu'il n'y ait pas de changement de catégorie.

## **Article 3 :**

Il concerne les catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans 1, vétérans 2, vétérans 3, vétérans 4, hommes et femmes, licenciés FFA ou non-licenciés

## **Article 4 :**

Pour être classé, il faut avoir participé à au moins 3 courses sur 4. Cela concerne les courses suivantes :

- Vénissieux : 10 km et semi-marathon
- St Priest : 10 km et semi-marathon
- St Symphorien d'Ozon : 10 km, semi-marathon et trail
- Corbas : 10 km

## **Article 5 :**

Le classement de chaque coureur se fait en additionnant les 3 meilleures places par catégorie. En cas d'égalité, le coureur qui aura fait 4 épreuves l'emportera.

## **Article 6 :**

Les 3 premiers de chaque catégorie homme et femme seront récompensés.

## **Article 7 :**

Le challenge sera remis à la 1ère féminine et au 1er homme. En cas d'égalité, le plus âgé l'emportera.

## **Article 8 :**

En cas d'annulation d'une course, il faudra avoir participé à 3 courses sur 3.

## **Article 9 :**

Les récompenses seront remises à l'occasion d'une soirée spéciale et les lauréats seront prévenus individuellement.

## **Article 10 :**

Chaque organisateur est habilité à régler les litiges.

## **Article 11 :**

Le règlement est consultable sur chaque site des organisateurs.